



Madame La Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Après avoir écouté attentivement le président de la République et noté son silence sur la Fonction publique, l'UNSA Fonction publique regrette que celui-ci n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire alors qu'ils constituent le socle de la solidarité républicaine, réduisent significativement les inégalités sociales via les redistributions qu'ils opèrent et renforcent la cohésion sociale.

Après avoir pris le temps d'examiner l'ensemble des éléments portés à sa connaissance sur les chantiers de la réforme de la Fonction publique et d'analyser toutes les déclarations des ministres chargés de l'Action publique et de la Fonction publique, l'UNSA alerte sur l'impact réel des changements majeurs qui sont envisagés pour les agents publics (restructurations, 120 000 suppressions de postes, modification des règles statutaires, modification des modalités de recrutement et de rémunération). En même temps, les protections et les garanties dont ils bénéficient aujourd'hui se verraient affaiblies (diminution du nombre et du rôle des instances de dialogue social, amoindrissement des capacités de recours, affaiblissement de la prise en compte de la santé au travail).

Rappelant les mesures délétères déjà effectives qu'elle combat : gel du point d'indice, jour de carence, compensation partielle de la CSG, suspension de PPCR pendant un an et de l'absence d'un véritable dialogue social, l'UNSA considère que l'unité la plus large des organisations syndicales est nécessaire.

Enfin, comme elle l'a fait lors de la mobilisation unitaire du 10 octobre, et le 22 mars en Charente, l'UNSA Fonction publique rappelle son exigence de reconnaissance des agents publics qui passe par la réussite du prochain rendez-vous salarial.

Après une vaste consultation de l'ensemble de ses composantes, dans le respect du principe de l'autonomie qui l'anime, l'UNSA Fonction publique appelle tous les agents publics à se mobiliser massivement, y compris en faisant grève, le 22 mai 2018.

D'autre part, en signant de sa main quatre notes de service, le ministre s'adresse aux enseignants pour leur faire des recommandations pédagogiques. Ces recommandations, concernant l'enseignement primaire et pour certaines le collège, font suite aux évaluations PIRLS (lecture) et TIMSS (maths). Elles traitent de la lecture, de l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire, de la résolution de problème et de l'enseignement du calcul.

Ces textes mélangent des lieux communs, des préconisations vagues avec d'autres très détaillées, le tout sous-tendu par une conception plutôt archaïque des apprentissages. Il faut expliciter, systématiser, modéliser, entraîner, automatiser, aller du simple vers le complexe... est-ce un rappel des éléments faisant évidemment partie de l'enseignement ? Est-ce une injonction à le faire davantage en excluant d'autres approches comme les approches intégratives, la pédagogie de projet, les situations complexes ?

Par ailleurs, ces textes ne sont pas concentrés sur ce qui pose le plus problème à nos élèves. Ainsi, le décodage, la fluence et la lecture de textes littéraires sont très présents dans la note sur la lecture. Or, c'est bien la compréhension, notamment de l'implicite, qui pêche le plus. Les textes littéraires sont abondamment recommandés alors qu'ils sont déjà beaucoup travaillés à l'école et que les élèves français échouent tout particulièrement dans la compréhension des textes informatifs. L'instruction sur la lecture est complétée par un guide Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP : 131 pages promouvant l'apprentissage syllabique et prenant la forme d'un argumentaire s'appuyant sur des cautions scientifiques.



Ces quatre notes de service sont disparates et pas toujours très précises. En commentaire accompagnant ce BO, le ministre a déclaré que « la liberté pédagogique n'était pas l'anarchisme pédagogique » ; le SE-Unsa lui rappelle que l'efficacité ne rime pas non plus avec l'archaïsme.

Le SE-Unsa demande que le ministère propose plutôt aux enseignants des formations de qualité, s'appuyant sur les dernières avancées de la recherche pour les aider à mettre en oeuvre les programmes de 2015 et 2016.

Venons en maintenant à ce qui nous intéresse aujourd'hui.

Tout d'abord, nous exprimons notre satisfaction de constater dans les documents préparatoires à cette instance que tous les temps partiels de droit à 80 % rémunérés 85,7 %, et que tous les temps partiels hebdomadaires sur autorisation seraient permis.

Nous n'en négligeons ni le coût, ni les contraintes.

C'est en effet, un vrai levier pour l'épanouissement de nos collègues, pour l'équilibre entre leur vie pro et leur vie perso.

Dans cette perspective, nous demandons à ce que le 80 % rémunérés 85,7 % puissent être élargis :

- aux collègues en fragilité qui ne rentrent pas dans le cadre règlementaire d'un PACD

- à ceux qui envisagent un projet personnel de formation

- aux enseignants proches de la retraite afin de leur permettre de conclure leur carrière dans de bonnes conditions.

Là où vous pourrez y voir un coût supplémentaire, nous y voyons un double intérêt :

- le bien être de nos collègues qui a nécessairement un impact sur leur mieux être au travail donc sur ce qu'ils apportent aux élèves.

- le nombre de journées à compenser qui concentrées sur les périodes hivernales est un vrai potentiel de remplacement.

Nous vous demandons donc de réfléchir à cette proposition très sérieusement.

D'autre part, le choix des candidats pour un départ en congé de formation ne sera pas aisé cette année avec 63 demandes pour 30 mois octroyés.

Une fois encore, nous dénonçons l'insuffisance des possibilités qui sont offertes à nos collègues d'autant que le CPF est au point mort.

Nous demandons à ce que cette CAPD fasse office de groupe de travail sur ce sujet, pour permettre de classer les collègues en fonction des critères que nous avons établis l'an dernier et de reporter le temps de la décision à la CAPD du 28 mai pour permettre à l'administration et aux représentants des personnels de se retourner vers les collègues concernés pour affiner leur demande.

Enfin le SE Unsa a enjoint le ministère de relancer la discussion sur les conditions de travail des directeurs et sur le statut de l'école. Le ministère est prêt aux expérimentations. Nous vous l'avons déjà dit, nous sommes prêt au niveau local à faire des propositions dans le cadre d'un dialogue social constructif. Nous sommes dotés de mandats pour cela. Le statu quo n'est plus possible.

Le SE Unsa, fort de propositions, agira toujours, dans le cadre d'un dialogue constructif dans l'intérêt des personnels et des usagers.